

Délibération n° 2014/353
Séance du 2 juillet 2014

CONTRATS DE TYPE 2

**SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION ET LE DEVELOPPEMENT DU
MATERIEL ROULANT EXPLOITE PAR LES OPERATEURS PRIVES
D'ILE DE FRANCE DE TRANSPORT REGULIER ROUTIER DE
VOYAGEURS**

Le conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 07 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 07 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** les articles R 2334-10 à 2334-12 et R 4414-1 à R 4414-2 du code général des collectivités territoriales relatifs au produit des amendes ;
- VU** la délibération n° 2010/0747 du Conseil du 8 décembre 2010 approuvant le contrat de type 2 n°33 Périurbain de Mantes ;
- VU** la délibération n° 2009/1063 du Conseil du 9 décembre 2009 approuvant le contrat de type 2 n°12 Versailles Grand Parc;
- VU** la délibération n° 2010/0748 du Conseil du 8 décembre 2010 approuvant le contrat de type 2 n°23 Plaine de Versailles ;
- VU** le contrat d'exploitation entre le STIF et VEOLIA TRANSPORT TRA signé le 23 décembre 2008 ;
- VU** la délibération n° 2010/0754 du Conseil du 8 décembre 2010 approuvant le contrat de type 2 n°34 Marne et Seine ;
- VU** la délibération n° 2014/ 330 du Conseil du 02 juillet 2014 approuvant l'avenant n°3 du Contrat de Type 2 du réseau Périurbain de Mantes ;
- VU** la délibération n° 2014/ 341 du Conseil du 02 juillet 2014 approuvant l'avenant n°8 du Contrat de Type 2 du réseau Versailles Grand Parc ;
- VU** la délibération n° 2014/339 du Conseil du 02 juillet 2014 approuvant l'avenant n°10 du Contrat de Type 2 du réseau Plaine de Versailles ;
- VU** la délibération n° 2014/ 327 du Conseil du 02 juillet 2014 approuvant l'avenant n°11 du Contrat de Type 2 du réseau TRA ;
- VU** la délibération n° 2014/332 du Conseil du 02 juillet 2014 approuvant l'avenant n°7 du Contrat de Type 2 du réseau Marne et Seine ;
- VU** l'avis de la commission qualité de service du 26 juin 2014 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer les subventions suivantes, pour l'acquisition des matériels roulants routiers nécessaires au développement de l'offre délibéré par le Conseil du 02 juillet 2014 :

- 218 975,97 euros au bénéfice de l'entreprise CTVM I pour l'acquisition de 2 cars plancher haut 13m
- 223 833,54 euros au bénéfice de l'entreprise SAVAC pour l'acquisition de 2 cars plancher haut 12m
- 207 249,32 euros au bénéfice de l'entreprise CSO pour l'acquisition de 2 cars plancher haut 12m
- 244 376,58 euros au bénéfice de l'entreprise TRA pour l'acquisition de 2 bus diesel euro VI 12m
- 341 314,05 euros au bénéfice de l'entreprise STRAV pour l'acquisition de 2 bus diesel euro VI 18m

ARTICLE 2 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON